



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 24 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Sébastien HENQUENET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

**Excusé(s)** : M. Ludovic LOQUET, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. Olivier BARBARIN, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2023  
(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

(N°2024-276)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2023, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 24 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Les acquisitions et cessions relatives à la voirie 2023 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
CARVIN	sol lieudit "le mont solau"	ZR 116	525	CAHC	1 050,00 €	27/09/2022	27/03/2023	RD 919 et parc d'activités du Mont Solau	échange	1 050,00 €
WITTES	Lieudit le marais	C 272, 277, 377 et AE 43, 91	19507	SNCF RESEAU	30 000,00 €	17/10/2022	05/06/2023	EV5	amiable	30 000,00 €
AIRE SUR LA LYS	sol	BM 299 BM 302	3536	Commune d'AIRE/LYS		17/10/2022	14/02/2023	RD 157 emplacement réservé n°13 Contournement ouest d'Aire-sur-la-Lys		52 780,00 €
NOYELLES-GODAULT	Labour	AE 353	94	M, DELOFFRE Daniel		27/09/2022	23/02/2023	régularisation foncière après aménagement de la RD 160E1		59,00 €
SAMER	sol	C 67, 68, 69, 71, 98, 280 D 76, 85	149570	safer		04/07/2022	23/03/2023	Contournement Sud de Samer liaison entre la RD 901 et RD 52		133 092,21 €
GUEMPS	sol	AB 233	6	SCI FROT1		21/12/2021	23/03/2023	RD 229 mise à l'alignement		270,00 €
DAINVILLE	sol	ZM 118	8058	AFAFAF wailly		10/04/2018	23/03/2023	RD60 Rocade Sud d'Arras	amiable	50 363,00 €
WAILLY		ZO 1, 21, 28, 52, ZP 1	72522							
AUDINGHEN	sol	AE 319, 321	727	Les Consorts DAVIES		16/05/2022	30/03/2023	Grand Site des 2 Caps - Aménagement du Bois d'Haringzelles et de l'Aire d'Accueil de la Maison de Site	amiable	727 €
AIRE SUR LA LYS	labour	ZA 198	4424	SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Hauts-de-France)		04/07/2022	24/02/2023	RD 157e3/157 - Aménagement d'un giratoire	amiable	11 588 €
DIVION	maison et terrain rue des frères caron	AT 322	3132	Commune de DIVION	51 000,00 €	27/02/2023	15/05/2023	Mise en sécurité à l'aplomb du viaduc	amiable	51 000 €
TARDINGHEN	labour	AI 98, 100	245	GFA d'Inghen		04/07/2022	16/05/2023	RD 238/249 régularisation après travaux renforcement chaussée	Achat vente réciproque	40 €
BASSEUX	ancienne déchetterie	A 398	1749	smav	6 000,00 €	12/06/2023	12/09/2023	RD1 BASSEUX	Vente	6 000 €

NORTKERQUE	terrain avec maison à usage d'habitation	AK 30	226	Communauté Communes Région d'Audruicq	68 672,56 €	20/03/2023	25/08/2023	RD 224/226 Aménagement carrefour	amiable	68 672,56 €
MERICOURT	sol	AM 1318 et 1392	29	Territoires 62	116,00 €	20/03/2023	19/10/2023	RD 262 régularisatins eco-quartier	amiable	116 €
DOURGES	sol	49 parcelles	59348	SM Delta 3	130 374,15 €	27/02/2023	16/10/2023	RD 161 et 306 et zone ENS "9-9bis"	amiable	1 €
DOURGES	sol	12 parcelles	2453	SPL Delta 3	6 868,40 €	27/02/2023	16/10/2023	RD 161 et 306	amiable	1 €
DAINVILLE	sol	ZM 107 et ZM 110	11649	Cts petit	7 895,00 €	02/11/2015	23/10/2023	RD60 Rocade Sud d'Arras	ORDO EXPRO	7 895,00 €
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	terre	ZK 37, ZC 100	3949	SAFER HAUTS DE France		20/09/2021	15/11/2023	RD 939/RD 83 aménagement d'un giratoire	amiable	11 115,56 €
LIGNY-SAINT-FLOCHEL		ZB 106	744							
<b>Total des acquisitions:</b>			<b>342493</b>							<b>413 654,73 €</b>

CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
CARVIN	sol lieudit "le mont solau"	ZR 118, 119, 120, 123 ZH 185	1 514	CAHC	184,00 €	27/09/2022	27/03/2023	RD 919 et parc d'activités du Mont Solau	échange	184,00 €
ACQUIN-WESTBECOURT	sol	B 427	235	Commune	235,00 €	16/05/2022	26/05/2023	RD 208 Régularisation foncière	amiable	235,00 €
MATRINGHEM	sol	B 804	15	M. et Mme CARPENTIER	450,00 €	20/03/2023	26/06/2023	RD 133 Régularisation foncière	amiable	450,00 €
TARDINGHEN	sol enherbé DP	AE 128	246	GFA d'Inghen		04/07/2022	16/05/2023	RD 238/249 régularisation après travaux renforcement chaussée	Achat vente réciproque	36,90 €
WISSANT	le petit phare	AD 246 et 247	10 743	Conservatoire du Littoral	11 300,00 €	15/05/2023	26/12/2023	Cession au CELRL (le patit phare)	amiable	11 300,00 €
TARDINGHEN	le petit phare	AD 142-143 AE 117-118								
SAMER	sol (délaissé)	AK61 AB525	10 086	commune de Samer		10/05/2021	17/10/2023	transfert DPRD a DP communal	amiable	1 560,00 €
MERICOURT	sol	AM 1390 et 1394	414	Territoires 62	1 656,00 €	20/03/2023	19/10/2023	RD 262 régularisatins eco-quartier	amiable	1 656,00 €
LIBERCOURT	sol	AL 1326, 1327 et 1328	3 126	Territoires 62	250 000,00 €	15/05/2023	20/10/2023	RD 46 et 954 - Alienation DP non cadastré zone Pôle gare	amiable	54 000,00



**Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2023 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

<b>ACQUISITIONS pour les COLLEGES</b>										
<b>Commune</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Réf.Cad.</b>	<b>Surf. en m<sup>2</sup></b>	<b>Vendeur</b>	<b>Montant France Domaine</b>	<b>Date CPCD</b>	<b>Date acte</b>	<b>Objet de l'acquisition</b>	<b>Modalité échange..)</b>	<b>Prix d'acquisition (en €)</b>
DOURGES	collège	AI 835	17 992	CAHC	néant	16/05/2022	20/01/2023	transfert de propriété du collège Anne Frank	amiable	à titre gratuit
	sol		8 128		80 000,00 €			terrain pour la construction d'un DOJO		euro symbolique
CALAIS	collège	CH 207, 208, 209, 210, 211, 837	19 312	Commune de CALAIS	néant	13/06/2022	20/01/2023	transfert de propriété du collège Lucien Vadez	amiable	à titre gratuit
	sol	CH 1 et 838	910		1,00 €			transfert de domaine public		à titre gratuit
MONTIGNY-EN-GOHELLE	taillis	AB 200 à 206	3 248	Commune de MONTIGNY-EN-GOHELLE	21,39 €/m <sup>2</sup>	07/06/2021	04/09/2023	restructuration du collège "Youri Gagarine"	amiable	69 507,00 €
FAUQUEMBERGUES	bâti	AD 71, 297	1 081	consorts HEUEL	néant	14/04/2022	05/09/2023	logement pour le collège "Monsigny"	amiable	130 000,00 €
OUTREAU	sol	AE 516	607	Commune d'OUTREAU	néant	27/09/2022	15/11/2023	régularisation foncière après pose de clôtures	amiable	euro symbolique
GUINES	sol	AE 460	1 591	Commune de GUINES	9 546,00 €	12/06/2023	28/12/2023	régularisation foncière du parking	amiable	euro symbolique
Sous-total collèges:			52 869							199 510,00 €
<b>ACQUISITIONS pour le PATRIMOINE</b>										
<b>Commune</b>	<b>Nature du bien</b>	<b>Réf.Cad.</b>	<b>Surf. en m<sup>2</sup></b>	<b>Vendeur</b>	<b>Montant France Domaine</b>	<b>Date CPCD</b>	<b>Date acte</b>	<b>Objet de l'acquisition</b>	<b>Modalité échange..)</b>	<b>Prix d'acquisition (en €)</b>
CONDETTE	Maison	AW 106, AW 190, AW 191	1 750	M GOLLLOT	454 000,00 €	18/09/2023	05/12/2023	CCEC acquisition bureaux et lieux de stockage 2 et 2 bis rue de la source	préemption	466 000,00
Sous-total patrimoine:			1 750							466 000,00 €
<b>Total des acquisitions:</b>			<b>54 619</b>							<b>665 510,00 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2023 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

<b>CESSIONS pour les COLLEGES</b>										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
Sous-total collèges:			0							0,00 €
<b>CESSIONS pour le PATRIMOINE</b>										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession
MARQUISE	Maison	AE 337	300	commune de Marquise	40 000,00 €	18/09/2023	28/12/2023	vente de la maison rue Jean Jaurès	amiable	1,00
ARRAS	SOL rue descarabini ers d'Artois	BH 537	2 534	Commune d'Arras	10 000,00 €	12/06/2023	19/10/2023	vente du surplus de la Poudriere rue des carabiniers d'Artois	amiable	1,00
OUTREAU	SOL lieudit "la salle"	AS 844	1 585	Association Cazin-Perrochaud	15 850,00 €	20/03/2023	21/06/2023	vente du surplus de la MDS d'Outreau	amiable	15 850,00
SAINT-VENANT	Sol et bâti, Rue de Busnes	AB 1 à 9, 11 à 14, 16 à 32, 53 à 54, AO 144 à 145, AO 221 à 223, AH 96 et 266	208040	EPSS SAINT-VENANT			23/01/2023	Acte unilatéral de transfert de propriété à l'EPSM de Saint-Venant (régularisation publicité foncière)		
Sous-total patrimoine:			212 459							15 852,00
<b>Total des cessions:</b>			<b>212 459</b>							<b>15 852,00 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles 2023 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant France Domaine	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
GUINES	terre lieudit "la commune"	AO 87, 452,454	9 865	Cts DELATTRE	eval BF	27/09/2022	11/01/2023	Zone de Préemption " Le Marais de Guînes"	amiable	30 000,00 €
GUINES	sol lieudit "le tahonet"	AL 62	208	Guy DEFER	eval BF	13/12/2022	27/03/2023	Zone de Préemption " Le Marais de Guînes"	amiable	832,00 €
GUINES	Etang/prairie Le Tahonet	AL 34 et 36	21 987	Cts RAULT	75 000,00	18/09/2024	06/12/2023	Zone de Préemption " Le Marais de Guînes"	amiable	75 000,00 €
	<b>Total des acquisitions</b>		<b>32 060</b>							<b>105 832,00 €</b>
CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant France Domaine	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalités (échange...)	Prix de cession
MOULLE	terres lieudit "la motte"	AC 223, 224	1 235	HELLEBOID Antoine	720,00	21/03/2022	22/03/2023	Aliénation après déclassement des ENS (ex ZP "le marais à Houle-Mouille" supprimée en CG LE 29/06/2009)	amiable	720,00 €
MOULLE	terres lieudit "le bas de moulle nord"	ZA 50	7 140	HUDELLE	4 162,00	21/03/2022	14/02/2023	Aliénation après déclassement des ENS (ex ZP "le marais à Houle-Mouille" supprimée en CG LE 29/06/2009)	amiable	4 162,00 €
MARCK	lieudit la rampe emmery	AY 264	20009	SCI CAROSYL	22 010,00	21/02/2022	28/09/2023	Cession de parcelles désaffectées des ENS	amiable	22 010,00 €
TILQUES	sol lieudit "le vivier Sainte Aldegonde"	AE 83	7 440	Marie Meaney	11 900,00	13/12/2022	28/04/2023	Cession de parcelles désaffectées des ENS	amiable	11 900,00 €
SAINT-OMER	Chemin et jardin d'agrément lieudit "le tourniquet"	BE 13, 14	1 536	M BERTHELEMY-VERCOUTRE	1 376,00	12/06/2023	27/12/2023	Cession de parcelles désaffectées des ENS	amiable	1 376,00 €
CLAIRMARAIS	Terres et hutte de chasse lieudit "le grand bagard"	D 63, 69	10 917	Conservatoire du Littoral	62 642,41	27/09/2022	18/07/2023	Cession de terrains départementaux au CELRL	amiable	62 642,41 €
SANGATTE	Le fond de la forge	B 23,26,37,46,47, 48,247,327,356, 357	182 066	Conservatoire du Littoral		20/03/2023	05/12/2023	Cession de terrains départementaux au CELRL	amiable	143 099,00 €
	<b>Total des cessions</b>		<b>230 343</b>							<b>245 909,41 €</b>

acte

not

ch

adm

ch

not

ch

adm

ch

adm

ch

adm

CH

adm

ch

ADM

ch

ADM

ch

not

ch

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Bureau Foncier

PRA  
DF

**RAPPORT N°2**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 24 JUIN 2024**

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2023** **(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

#### I) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie

##### 1) Les acquisitions

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route. Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les

routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux, l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

En 2023 le Département a acquis 342 493 m<sup>2</sup> (34 ha 24 a 93 ca) pour un prix d'acquisition total de 413 654,73 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie. 16 des 18 transferts de propriété réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, l'ont été par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département ; un acte de vente a été concrétisé par acte notarié et le dernier transfert de propriété a été formalisé par ordonnance d'expropriation.

## 2) Les cessions

Ces cessions concernent des délaissés de voirie ou des terrains relevant du domaine privé du Département (le cas échéant, après désaffectation et déclassement du domaine public).

En 2023, les 15 cessions de terrains « voirie », dont 2 achats-ventes réciproques, ont concerné 31 167 m<sup>2</sup> (3 ha 11 a 67 ca) pour 75 282,90 € de recette.

## II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

### 1) Les acquisitions

#### a) *Pour les collèges*

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Deux collèges («Lucien Vadez» à CALAIS, «Anne Frank» à DOURGES) ont fait l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2023, portant le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) à 105 sur un total de 125 collèges. D'autre part, en 2023, 6 terrains nus ou bâtis communaux ou privés ont été acquis pour un montant global de 199 510,00 € à des fins diverses (construction d'un Dojo à DOURGES, transfert de domaine public communal à domaine public départemental à CALAIS, pour la restructuration du collège de MONTIGNY-EN-GOHELLE, pour un logement de fonction à FAUQUEMBERGUES, pour régularisations foncières à OUTREAU et GUINES).

En 2023, suite à 8 actes en la forme administrative, ce sont 52 869 m<sup>2</sup> (5 ha 28 a 69 ca) qui ont été acquis pour les collèges pour une dépense totale de 199 510,00 €.

#### b) *Pour les bâtiments départementaux*

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales. Elles sont réalisées à l'amiable, sur la base du marché immobilier local ou de la valeur fixée par l'estimation domaniale, le cas échéant.

En 2023 à CONDETTE, un immeuble bâti a été acquis pour les besoins du Centre Culturel de l'Entente Cordiale, moyennant le prix de 466 000,00 €.

En 2023, un immeuble bâti, sur et avec 1 750 m<sup>2</sup>, a été acquis au prix de 466 000,00 €.

## 2) Les cessions

### a) *Liées aux collègues*

Elles peuvent permettre essentiellement la régularisation des surplus des terrains d'assiette des collègues.

En 2023, aucune cession de ce genre n'a été réalisée.

### b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département et qui peuvent ne représenter qu'une charge d'entretien. C'est ainsi qu'un immeuble bâti a été cédé à la Commune de MARQUISE à l'euro symbolique, et que le site de l'Etablissement Public de Santé Mentale de SAINT-VENANT a fait l'objet, unilatéralement, d'un acte de transfert de propriété en la forme administrative (pour régularisation de publicité foncière des actes pris au débuts des années 1970). Enfin, 2 terrains nus ont été cédés à la Commune d'ARRAS (à ARRAS, près de l'ancienne Poudrière du Bastion des Chouettes) et à l'Association « Cazin-Perrochaud » (à OUTREAU, pour le surplus de terrain de la MDS – site d'Outreau, rue J. Massenet).

En 2023, 4 immeubles bâtis ou non bâtis, pour une surface totale de 212 459 m<sup>2</sup> (21 ha 24 a 59 ca) ont donc été cédés pour 15 852,00 € de recette.

## 3) Les baux emphytéotiques

En 2023, aucun bail emphytéotique n'a été signé.

## II) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles

Au 1er janvier 2022, le Département était propriétaire de 1 825 hectares au titre des 73 zones de préemption et des 7 sites classés espaces naturel sensibles.

### 1) Les acquisitions

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiable, sur les 8 342 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. 7 secteurs dits « sensibles », viennent s'ajouter aux zones de préemption : « les Falandes » à RUITZ, HAILLICOURT, HESDIGNEULLES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à RUITZ, HAILLICOURT, MESNIL-LES-RUITZ, « le 9-9bis » à OIGNIES, « le terriil 98 » à ESTEVELLES, « les Ballastières » à AIRE-SUR-LA-LYS, « le Mont-Saint-Sylvestre » à BAINGHEN et LONGUEVILLE, « la Chapelle de Guémy » à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable. Tous les terrains acquis font l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

En 2023, 32 060 m<sup>2</sup> (3 ha 20 a 60 ca) ont ainsi été acquis dans la zone de préemption « le marais de Guines » à GUINES pour un coût total de 105 832,00 €.

### 2) Les cessions

Elles peuvent avoir lieu suite à la suppression d'une zone de préemption, ou intervenir pour les terrains départementaux ayant vocation à être gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

En 2023, 192 983 m<sup>2</sup> (19 ha 29 a 83 ca) ont été cédés au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres à CLAIRMARAIS et SANGATTE, et suite à leur déclassement du domaine public, 37 360 m<sup>2</sup> (3 ha 73 a 60 ca) ont été cédés à des

propriétaires privés à MOULLE, MARCK, TILQUES et SAINT-OMER. Soit un total de 230 343 m<sup>2</sup> (23 ha 03 a 43 ca) cédés pour une recette de 245 909,41 €.

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;

- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;

- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;

- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

A travers la mise en œuvre de cette politique, 429 172 m<sup>2</sup> (42 ha 91 a 72 ca) ont été acquis pour un montant de 1 184 996,73 €, et 473 969 m<sup>2</sup> (47 ha 39 a 69 ca) cédés pour une recette de 337 044,31 €.

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY